

Titre :	recommandation ASSC 14/2019 Profil du candidat se présentant à la VAE ASSC		
Objet :	recommandation		
Distribution :	globale et site internet		
Nom du fichier :	250415_recomm ASSC 14 2025 profil VAE ASSC.docx		
Du :	23.10.2019	Rédigé par : SA/SD	Validé par : direction OrTra

Recommandation ASSC 14/2019

Profil du candidat se présentant à la VAE ASSC

Rappel des bases légales:

Selon l'art. 16, let.c, de l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale d'assistant-e en soins et santé communautaire¹, toute personne peut être admise à la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience si elle a suivi la formation professionnelle initiale dans un autre cadre que celui d'une filière de formation réglementée et qu'elle:

- *A acquis l'expérience professionnelle nécessaire visée à l'art. 32 OFPr;*
- *A effectué 3 ans d'expérience dans le domaine d'activité de l'assistant/e en soins et santé communautaire CFC ;*
- *Démontre qu'elle satisfait aux exigences de la procédure de qualification avec validation des acquis de l'expérience.*

En plus des informations de base présentées dans le document « le CFC et l'AFP par article 32 » de l'OCOSP² et afin de faciliter la procédure de validation des acquis de l'expérience, l'OrTra établit les recommandations suivantes, valables pour tous les candidats:

- Être en activité professionnelle dans un métier apparenté au moins durant la période de préparation de la VAE.
- Obtenir le consentement écrit de l'employeur préalablement à l'inscription en VAE.
- Être capable d'effectuer des calculs médicaux en utilisant de manière adéquate les règles de mathématique de base, règle de trois et conversion de poids et de volumes.
- Faire preuve d'intérêt pour les problématiques de santé du patient et avoir la capacité d'effectuer des recherches sur différents sujets touchant aux compétences opérationnelles à évaluer, donc être capable de faire des liens entre la théorie et la pratique.

¹ OrFo ASSC du 5 août 2016, état au 1^{er} janvier 2018

²<https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SFPO/orientation/Documents/FlyerArt32-2023.pdf>

- Avoir des aptitudes organisationnelles et méthodologiques suffisantes pour gérer un processus complet de création de dossier.
- Être capable d'évaluer et de justifier des processus et des résultats selon des critères spécifiques³.

La VAE étant faite sur dossier, l'OrTra recommande le niveau B2 en français afin d'être à l'aise dans la rédaction du dossier et lors de l'entretien oral de vérification. Le candidat doit être capable d'explicitier son vécu en matière d'expérience par des situations présentées sous forme de QQQOCP (Qui, Quoi Quand, Où, Comment et Pourquoi). Un canevas est disponible à l'OCOSP.

Validé par la direction de l'OrTra, 24 avril 2025

³ <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/mobilite/cnc-formation-professionnelle/niveaus.html>